

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 MARS 2026

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

Election des adjoints

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 21 mars 2026
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Préfecture
le 21 mars 2026
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mars 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====

L'an deux mille vingt six, le 21 mars à 11 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 17 mars deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame AGUINET, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Madame ANDRE, Madame BERANGER, Madame BOGE, Madame BRELURUS-SOPPI, Madame BUON, Monsieur CADOT, Monsieur CLERY, Monsieur COLLOGNAT, Monsieur COSSON, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame de CIDRAC, Madame de JACQUELOT, Madame DIET, Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame FERNANDES-BORGES, Madame GIVELET, Monsieur GREVET, Madame GUYARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame JAUFFRET, Monsieur JOLY, Monsieur LECONTE, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur LEJEUNE, Madame LESUEUR, Monsieur LEVEL, Madame MACE, Monsieur MIGEON, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur MIRABELLI, Monsieur NDIAYE, Monsieur PARINET, Madame PAUMIER, Madame PEUGNET, Madame PEYRESAUBES, Madame RHONE, Monsieur SALLE, Monsieur SAUDO, Madame SLEMPKES, Monsieur ZAVADIL

Avait donné procuration :

Monsieur de MASIN à Madame de JACQUELOT

Secrétaire de séance :

Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20260321-26-A-03-DE
Date de télétransmission : 21/03/2026
Date de réception préfecture : 21/03/2026

N° DE DOSSIER : 26 A 03

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS

RAPPORTEUR : Le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal vient de fixer à 13 le nombre d'adjoints.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Par application de l'article L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales, le vote est organisé à scrutin secret.

Les candidats déclarés étant :

Liste Union Pour Saint-Germain – Fourqueux :

- 1/ Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
- 2/ Monsieur Emmanuel HAÏAT
- 3/ Madame Priscille PEUGNET
- 4/ Monsieur Paul JOLY
- 5/ Madame Marillys MACÉ
- 6/ Monsieur Thierry COLLOGNAT
- 7/ Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER
- 8/ Monsieur Serge MIRABELLI
- 9/ Madame Marie AGUINET
- 10/ Monsieur Vincent MIGEON
- 11/ Madame Élisabeth GUYARD
- 12/ Monsieur Didier LEJEUNE
- 13/ Madame Karine PEYRESAUBES

Les candidats s'étant fait connaître auprès du Maire, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin.

Les résultats du scrutin sont :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 43

Nombre de bulletins blancs et nuls : 5

Nombre de suffrages valides exprimés : 38

La majorité absolue est fixée à : 20

Ont obtenu par ordre décroissant de voix :

- Liste Union Pour Saint-Germain – Fourqueux : 38 voix

La liste présentée par le groupe Union Pour Saint-Germain – Fourqueux ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus les adjoints au maire de la commune nouvelle suivants :

- 1/ Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
- 2/ Monsieur Emmanuel HAÏAT
- 3/ Madame Priscille PEUGNET
- 4/ Monsieur Paul JOLY
- 5/ Madame Marillys MACÉ
- 6/ Monsieur Thierry COLLOGNAT
- 7/ Madame Christine ALLIBERT-FUMINIER
- 8/ Monsieur Serge MIRABELLI
- 9/ Madame Marie AGUINET
- 10/ Monsieur Vincent MIGEON
- 11/ Madame Élisabeth GUYARD
- 12/ Monsieur Didier LEJEUNE
- 13/ Madame Karine PEYRESAUBES

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.